Rapport de la Commission financière au Conseil général

concernant le budget 2023 et le plan financier et des tâches 2024-2026

(Du 17 novembre 2022)

Séance du 3 novembre 2022

***Présents** :*
8 commissaires : Mme S. Hügli, MM. M. Berly, V. Bologna, G. Dubois, Ph. Rouault, R. Vermot, V. Von Allmen et M. Zurbuchen.

Excusés ou membres suppléants non sollicités :
6 commissaires : Mme C. Schaffner (suppléante), MM. N. Aubert, J. Galvani (suppléant), H-P. Renk (suppléant), S. Reichen et A. Von Allmen.

Absents :
1 commissaire : M. G. Santschi (suppléant).

2 conseillers communaux: MM. C. Dupraz et C. Dubois.
M. Y.-A. Gerber, chef du service des finances.
M. M. León, chef du service des ressources humaines.
M. E. Turkanovic, secrétaire.

La séance est levée à 21h20

Pour la séance du 3 novembre 2022 :
Président : M. M. Berly
Vice-président : M. R. Vermot
Rapporteur : M. S. Reichen

Proposition pour les séances suivantes :
Président : M. S. Reichen
Vice-président : M. V. Von Allmen
Rapporteur : M. V. Bologna

Abréviation :

CC : Conseil communal
CG : Conseil général
Q : Question
R : Réponse
RE : Remarque
EPT : Equivalent plein temps
LB : Les Brenets
LL : Le Locle

Présentation et accueil

Le chef du dicastère M. C. Dubois souhaite la bienvenue à tous et passe la parole à M. C. Dupraz pour la première partie de la présentation du budget.
En préambule, M. Dupraz mentionne que l'élaboration du budget 2023 a débuté plus tôt notamment avec la participation de la commission financière en collaboration avec le Conseil communal.

Le résultat déficitaire du budget 2023 est encore très problématique résultant globalement des différentes réformes fiscales sur les personnes morales. De plus, avec des taux d'intérêts, des coûts de l'énergie ainsi que des prestations sociales (subsides) qui augmentent, cela aggrave la situation déficitaire.

Comme mentionné, cette première séance de la commission financière débute par une présentation du budget 2023 et du plan financier et des tâches (PFT) 2024-2026 via un PowerPoint.

Introduction générale et présentation :

Le budget 2023 présente un excédent de charges de 5.5 millions de francs avec un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de 950'000.- francs.

Sans cela, le déficit serait de 6.5 millions. Le prélèvement compense l'effet inflationniste sur les salaires et charges d'énergie.

VILLE DU LOCLE
LES BRENETS

I. Budget 2023

	Vue d'ensemble (CHF)	Comptes 2016*	Comptes 2020*	Comptes 2021	Budget 2022	**Budget 2023**
	Compte de résultats					
	Revenus**	-79 121 656	-75 879 479	-85 189 227	- 75 272 426	**- 75 385 161**
	Prél. réserve pol. conj.	- 1 000 000	- 2 006 550	-	-	**- 950 000**
+	Charges**	83 434 786	80 875 575	86 457 163	81 166 617	**81 840 613**
=	Résultat total	3 313 130	2 989 546	1 267 936	5 894 191	**5 505 452**
	(-) excédent de revenus / (+) excédent de charges					
	Compte des investissements (PA)					
	Dépenses	8 373 028	5 631 054	6 441 335	11 625 500	**15 802 000**
+	Recettes	- 171 076	- 915 412	746 623	- 3 250 000	**- 7 315 000**
=	Investissements nets	8 201 953	4 715 643	7 187 958	8 375 500	**8 487 000**
=	Investissements nets **sans nouvelle STEP**	8 201 953	4 179 090	6 500 321	6 635 500	**7 687 000**

*Montants cumulés pour Le Locle et Les Brenets
***Sans tenir compte des imputations internes*

Le budget des investissements se monte à 15.8 millions de francs au brut et de 8.4 millions au net (avec la nouvelle STEP) ou de 7.6 millions (sans la nouvelle STEP).

Contexte de l'élaboration du budget 2023 :

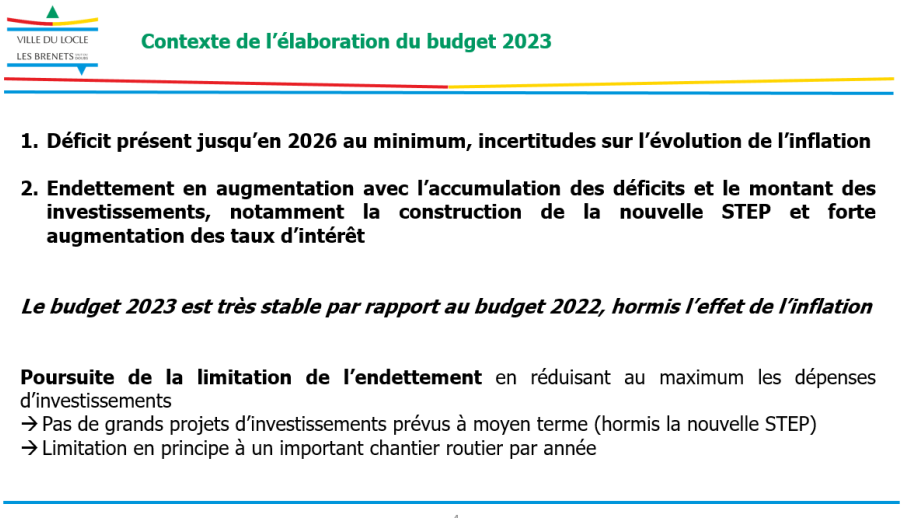

Evolution des charges :

M. Dubois reprend la suite de la présentation notamment en abordant les charges de personnel :

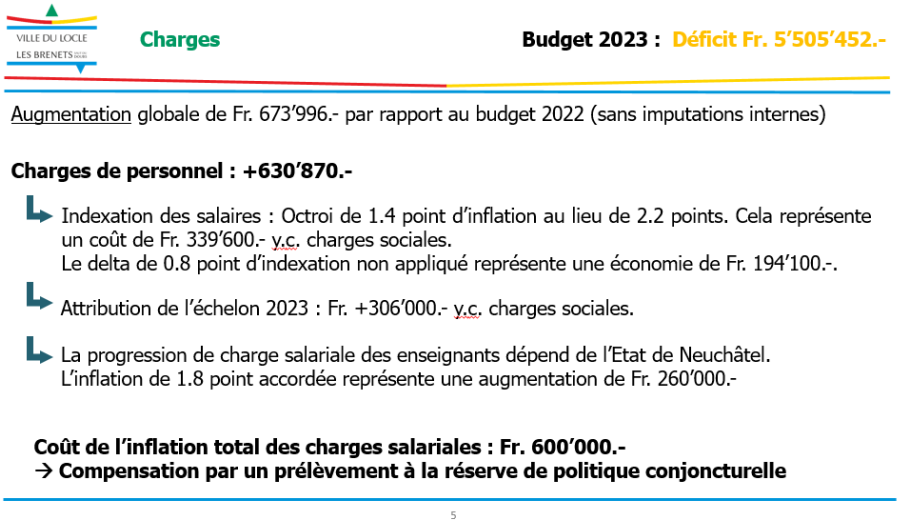

Après discussion avec les représentants du syndicat SSP, le budget 2023 tient compte des décisions suivantes :

- Octroi de 1.4 point d'inflation, soit 2.2 moins 0.8 non appliqué en 2022 pour un coût de Fr. 339'600.- y.c. charges sociales ;
- Octroi des échelons automatiques pour un coût de Fr. 306'000.- y.c. charges sociales.

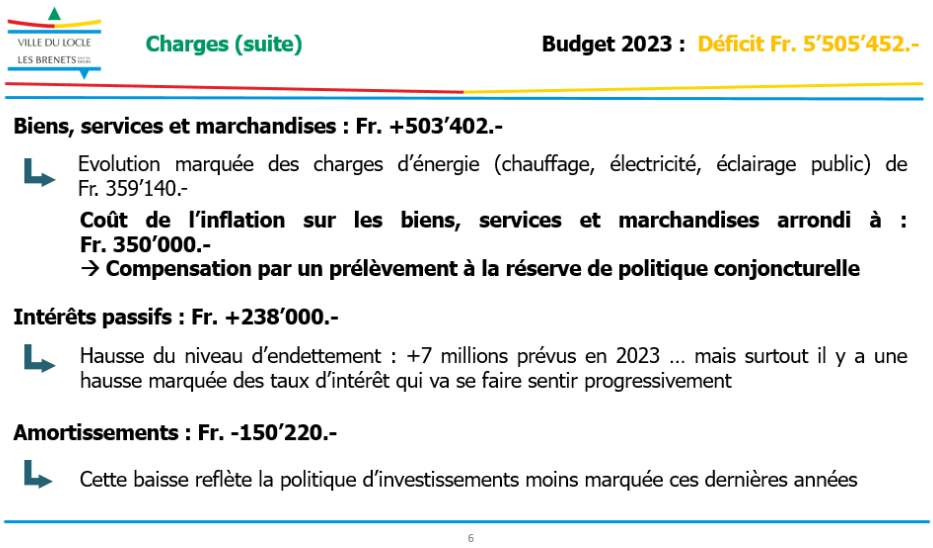

Les dépenses de biens, services et marchandises (BSM) sont en augmentation par rapport au budget 2022 (+3.8%). Elles sont surtout supérieures aux comptes 2021 de près de 1 million de francs.

Cet écart s'explique par un double facteur : la faiblesse des BSM en 2021 en raison encore du Covid-19 et la hausse importante en 2023 des charges d'énergie.

Au niveau des intérêts passifs, nous renouvellerons 16.3 millions d'emprunts et devrons nous financer à des taux plus élevés tout en tenant compte de la hausse du niveau d'endettement (+ 7 millions en 2023).

<u>Evolution des revenus :</u>

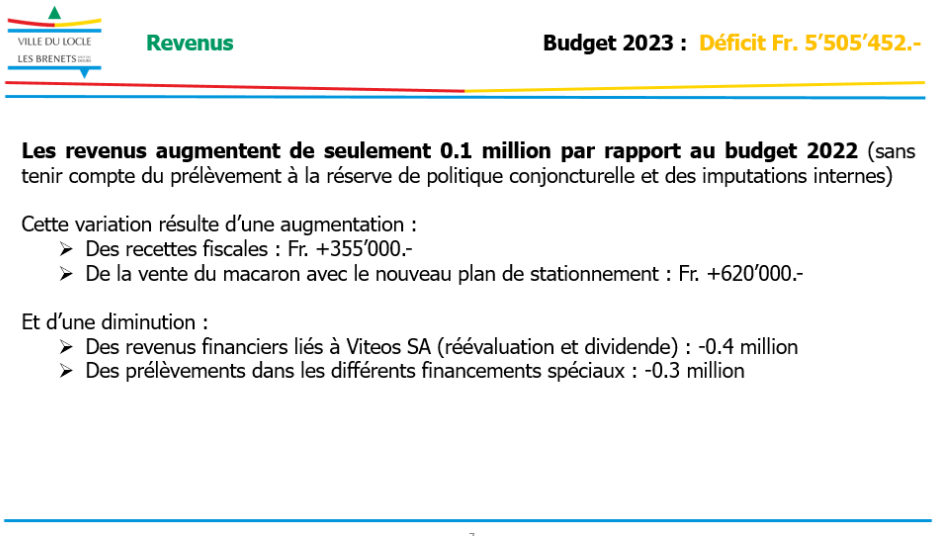

Comme on peut le constater dans le diaporama ci-dessus, les revenus augmentent de 0.1 million par rapport au budget 2022. Les principales raisons sont la vente du macaron avec le nouveau plan de stationnement (+620'000.- francs) et la diminution des revenus financiers liés à Viteos SA (réévaluation et dividende -400'000.- francs).

Revenus (suite) **Budget 2023 : Déficit Fr. 5'505'452.-**

Revenus fiscaux : Fr. +355'000.- par rapport au budget 2022
Mais Fr. 390'000.- en dessous des comptes 2021

Personnes physiques : -0.5 million
→ Effets de la réforme fiscale sous-estimés au budget 2022
→ Erosion de la fortune et du revenu imposable de manière générale

Travailleurs frontaliers : +0.2 million
→ Estimation revue en fonction de la réalité 2022
→ Anticipation d'un développement d'emplois au Locle (zones Saignoles et Col-des-Roches)

Personnes morales : +0.6 million
→ Hypothèse de croissance avec le développement de la zone industrielle et la fin d'effets résiduels liés au Covid-19
→ Difficulté d'approcher cet impôt avec une forte volatilité

Pour les personnes physiques, au moment de la réalisation du budget 2022, en 2021, tous les effets de la réforme fiscale n'étaient pas encore connus. Il y a notamment eu, en 2021, l'application d'un taux de splitting à 52% au lieu de 55% pour les contribuables mariés (effet estimé globalement à 0.5 million).

De plus, nous avons une baisse de la substance imposable. A titre illustratif, le revenu imposable total était de 299 millions en 2020, 292 millions en 2021 et 288 millions à ce jour en 2022.

S'agissant des personnes morales, M. Dubois rappelle quelques éléments importants des dernières années avec notamment :

- En 2020, le taux d'imposition sur le bénéfice est passé de 10% à 7.2% (canton et communes)
- En 2021, baisse des recettes en raison des effets Covid-19
- En 2022, stabilisation globale avec une prise en compte de la dégradation connue à ce jour et une légère reprise pour 2023

Revenus (suite) **Budget 2023 : Déficit Fr. 5'505'452.-**

Augmentation du produit de la facturation : +0.6 million

En particulier :
- Vente des macarons avec le plan de stationnement : +0.6 million
- Produit des observations du BO-COSC : +0.4 million
- Produit de la taxe épuration : -0.2 million
- Produit de la taxe déchets : -0.1 million
- Produit de la vente d'eau : -0.1 million

Revenus financiers en diminution : -0.5 million

En particulier :
- Dividende Viteos estimé à 4.5% au lieu de 5% : -0.1 million
- Réévaluation des actions Viteos : -0.3 million

Le dividende a été revu à la baisse car Viteos aura de gros investissements et probablement que les dividendes à venir seront plus bas.
De même, beaucoup d'incertitudes sur le résultat de Viteos, avec les tensions actuelles dans le domaine de l'énergie.
Même si le montant est anecdotique, les revenus financiers diminuent aussi avec la fin des intérêts négatifs. C'était un montant de 30'000.- francs au budget.

Investissements :

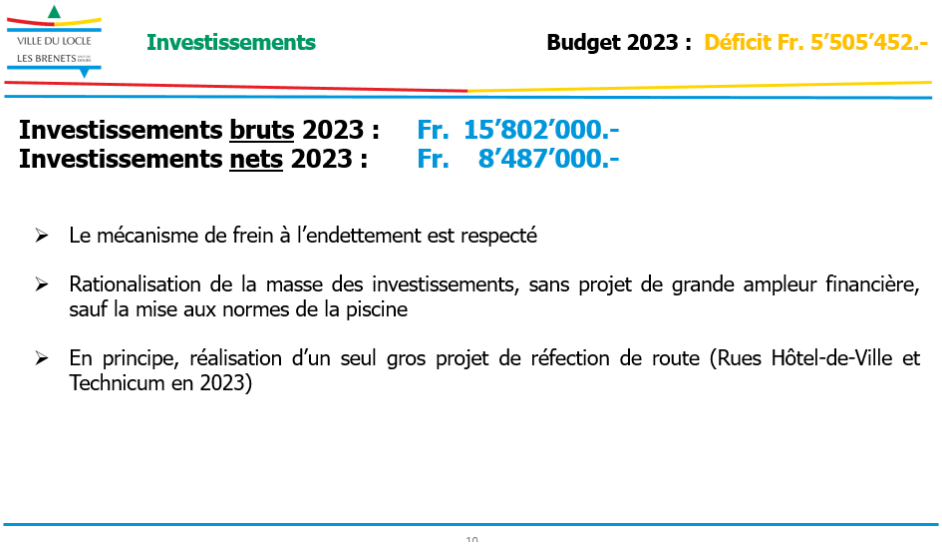

Le Conseil communal maintient sa politique d'investissement notamment la réalisation d'un seul gros projet de réfection de route avec une exception en 2023 puisque les rues de l'Hôtel-de-ville/Technicum au Locle et le réaménagement du centre du village aux Brenets seront réalisés.

De plus, M. Dubois complète en mentionnant d'autres projets :

- Mise aux normes des filtres de la piscine : 5 millions (chantier sur 3 ans et financement par réserve de préfinancement) ;
- Réaménagement du centre du village des Brenets : 2 millions (chantier sur 3 ans) ;
- Construction nouvelle STEP : 1 million (déjà voté, dépense 2023) ;
- Réfection rues Hôtel-de-Ville - Technicum, aménagement complet : 0.9 million ;
- Rénovation vestiaires du Communal : 0.9 million (financement par réserve de préfinancement).

Plan financier et des tâches 2023-2026 :

II. Plan financier et des tâches 2023-2026

Le PFT est établi chaque année pour les 3 ans suivant le budget. Il n'est pas l'avenir mais une projection d'une réalité attendue d'ici 2026 sur la base de nos connaissances actuelles.

La projection porte sur trois axes :

1. L'évolution du compte de résultats
2. L'évolution du compte des investissements
3. L'évolution du niveau de la fortune et de la dette

Le PFT vise à offrir une vision à moyen terme afin d'améliorer la seule vision budgétaire à court terme. Le PFT comporte en réalité trois volets :

Compte de résultats : Une prévision des charges et revenus du compte de fonctionnement, avec l'intégration de certains éléments et certaines hypothèses de travail. L'ensemble fournit des projections du résultat sur les trois années suivant le budget.

Investissements : Une liste des investissements prévus à l'horizon des quatre prochaines années, en incluant l'année budgétaire. Cela démontre les principaux axes de développement souhaités pour la Ville du Locle à court-moyen terme.

Dette et fortune : La conjonction des deux premiers volets, avec les résultats prévisibles et le niveau des investissements, permet d'avoir des projections sur l'évolution de la dette et de la fortune en fonction de l'autofinancement dégagé. Cela fournit une base pour la politique de gestion des renouvellements des emprunts.

Plan financier et des tâches 2023-2026

Vue d'ensemble (CHF)		Budget 2023	PFT 2024	PFT 2025	PFT 2026
Compte de résultats					
	Revenus*	- **75 385 161**	- 77 220 380	- 77 754 080	- 78 292 480
	Prél. réserve pol. conj.	- **950 000**	-	-	-
+	Charges*	**81 840 613**	82 254 066	83 060 885	83 376 096
=	Résultat total	**5 505 452**	5 033 686	5 306 805	5 083 616
(-) excédent de revenus / (+) excédent de charges					
Compte des investissements					
	Dépenses	**15 802 000**	16 629 000	18 486 000	17 254 000
+	Recettes	- **7 315 000**	- 3 705 500	- 3 539 000	- 3 350 000
=	Investissements nets	**8 487 000**	12 923 500	14 947 000	13 904 000
=	Investissements nets **sans nouvelle STEP**	**7 687 000**	8 923 500	6 947 000	5 904 000
Fortune et dette					
Fortune nette au 31 décembre		**59 916 603**	54 882 917	49 576 112	44 492 496
Dette au 31 décembre, **sans nouvelle STEP**		**148 889 419**	155 551 974	160 955 113	165 690 908
Dette au 31 décembre, **avec nouvelle STEP**		**151 429 419**	162 091 974	175 495 113	188 230 908

**Sans tenir compte des imputations internes*

La lecture de ce plan financier indique :

- Le déficit prévisible sur la période 2024-2026 diminue légèrement et se stabilise à un niveau qui reste préoccupant.
- Sous les hypothèses explicitées, il persiste un déficit structurel créé par la diminution des recettes que l'on peut estimer à environ 5 millions de francs, alors qu'il était estimé aux alentours de 3 millions de francs dans le PFT précédent.

Le plan financier 2024-2026 est entaché de passablement d'incertitudes, mais il permet de dégager trois aspects :

1. Malgré les mesures prises dans les budgets précédents et la rigueur à la gestion des charges, le déficit s'est creusé en raison de la chute des recettes fiscales depuis 2019. Cela démontre l'extrême volatilité en particulier des recettes fiscales des personnes morales rendant la gestion financière difficile. Le montant des recettes fiscales des personnes physiques remplit son rôle de « pilier », mais la dernière réforme fiscale et la situation relativement précaire de nos contribuables ne participent pas à une évolution dynamique de cet impôt.
2. En plus de la dégradation fiscale, l'arrivée de l'inflation et les hausses des taux d'intérêts participent à détériorer les perspectives futures. A moyen terme, si aucune croissance des recettes n'est perceptible, il faudra prendre des mesures sur les charges pour atteindre un budget équilibré.
3. La stabilité financière doit être recherchée dans les recettes fiscales des personnes physiques. Il est important d'attirer activement de nouveaux contribuables.

<u>Conclusion :</u>

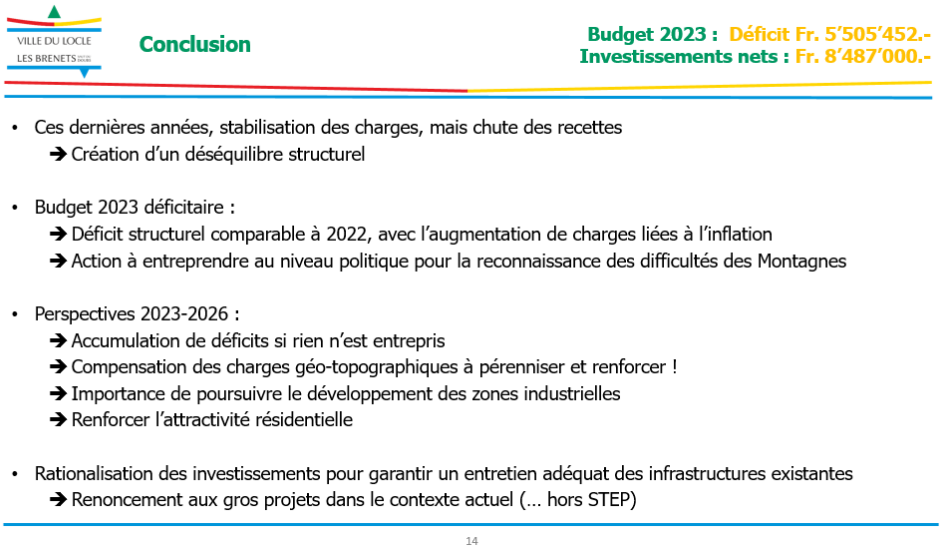

L'action politique en cours pour aboutir à une proposition concrète sur le volet de la compensation des charges géo-topographiques.

M. Dupraz complète à ce sujet en mentionnant que cette manne financière pourrait représenter 1.4 million, le dossier est actuellement en cours de négociation. Le Conseil communal souhaite maintenir la valeur de nos infrastructures pour rester attractif malgré la situation. A titre d'exemple, le projet de développement de la H20, la rénovation de la gare ou du centre des Brenets sont des projets prioritaires.

Questions des commissaires sur la présentation :

Q : Un commissaire demande si l'augmentation des taux hypothécaires influencera les revenus fiscaux des personnes physiques à la baisse étant donné que la déduction dans les déclarations d'impôts sera plus importante ?
R : M. Gerber répond que cet effet sera lissé dans le temps, nous avons le taux Saron (taux variable) qui compensera cette hausse si les propriétaires choisissent cette option. Dans l'autre sens, l'inflation augmente les revenus et par conséquent, nous pouvons espérer également une stabilité voire une augmentation des revenus fiscaux.

Q : Plusieurs commissaires constatent que le budget des énergies augmente pour les locaux et demandent sur la base de quels critères ceux-ci ont été adaptés ?
R : Effectivement, nous en avons tenu compte, avec 350'000 francs de plus, tout en prélevant dans la réserve de politique conjoncturelle. Les critères sont par exemple l'augmentation annoncée par Viteos pour l'électricité, les derniers prix connus du mazout ou du gaz.

Q : Concernant le taux d'imposition à 15% des entreprises que discutent les ministres des finances sur le plan européen ou mondial, quel impact aura-il pour le canton ou notre ville ?
R : M. Dubois répond qu'à notre connaissance, nous n'avons pas de société qui serait concernée au Locle.

Q : Nous constatons l'augmentation des taux d'intérêts ! Un commissaire demande comment notre ville se positionne de manière générale ?
R : Le responsable des finances répond que nous avons lissé le renouvellement jusqu'en 2035 avec environ 10 millions par année tout en nous adaptant au marché notamment en essayant de jongler entre le court terme (1 à 6 mois) pour conclure des emprunts long terme au bon moment. Il est évidemment difficile d'anticiper ou de réserver des taux avec la certitude d'avoir fait le bon choix.
Il précise également que nous ne faisons pas dans les produits dérivés (exemple des SWAP).

Ressources humaines :

Le chef du service des ressources humaines M. M. León présente les différents tableaux envoyés aux commissaires en mentionnant les points ci-dessous :

Personnel administratif et d'exploitation ;
- La suppression de l'indemnité d'un membre du Conseil communal 2023 (-84'000.- francs) ;
- L'octroi des échelons (+252'900.- francs) et de l'inflation de 1.4 point (+283'000.- francs).

Personnel enseignant ;
- L'inflation de 1.8 point (+220'000.- francs) ;
- L'augmentation de 4.5 postes.

Toutes ces mesures expliquent les 630'870.- francs d'augmentation en comparaison du budget 2022.

L'évolution des EPT se monte à +0.76%. La principale explication est l'engagement pour une durée déterminée d'un juriste à la chancellerie.
Pour compléter les informations données par M. Dubois, le responsable des ressources humaines présente aux commissaires l'évolution de l'IPC et des traitements depuis 2014 à 2023 :

Evolution comparée de l'IPC et des traitements 2014 à 2023

Progression 1.4

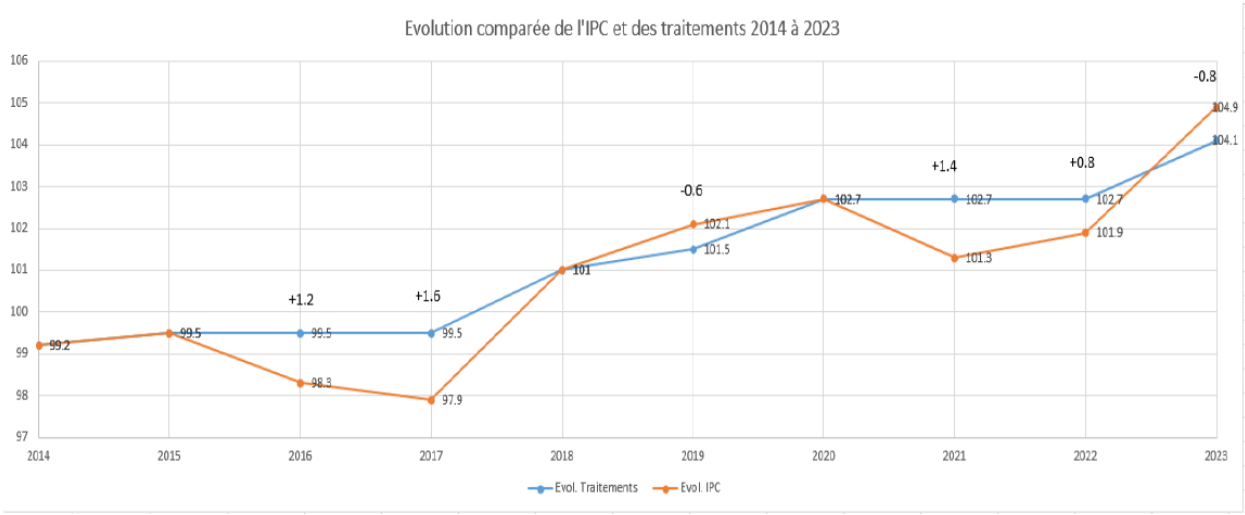

Nous pouvons constater que l'évolution de l'IPC et des salaires poursuit une trajectoire très semblable ce qui démontre que ces dernières années, les salaires ont pu être maintenus sans les adapter à la baisse selon les indices de référence. Les déflations de 2016 (1.2), 2017 (1.6), 2021 (1.4) et 2022 (0.8) n'ont pas été appliquées selon le règlement. Elles ont toutefois été compensées en période d'inflation.

<u>Questions des commissaires sur les ressources humaines :</u>

Q : La rubrique « annonces recherche de personnel » augmente. Les raisons sont-elles liées au fait que le recrutement devient plus difficile ?
R : Effectivement, nous avons une grande baisse du nombre de postulation pour les postes à repourvoir. Dès lors, nous tentons de diversifier notre façon de rechercher (Instagram, Facebook, presse spécifique, agence de recrutement) afin de compenser cette baisse.

Q : Un autre membre demande si des solutions sont envisagées pour être plus attractif (exemple : le télétravail) ?
R : Nous avons effectivement déjà cette prestation mais nous réfléchissons à d'autres possibilités.
Q : Quel sont les secteurs ou les métiers les plus touchés ?
R : Principalement pour les métiers spécifiques (exemple chauffeur poids-lourd ou exploitant de de la STEP).

Le dicastère de M. Claude Dubois est passé en revue.

Compte	Désignation	Remarque
30	***FINANCES***	
3001	***Service des finances***	
48940.00	Prélèvement à la réserve de politique budgétaire	**Q :** Quelles sont les règles pour le prélèvement à la réserve de politique budgétaire ? **R :** Le responsable des finances, M. Gerber, mentionne que la notion de choc ou d'augmentation brutale doit se présenter ou encore que l'incidence financière liée à la réalisation des circonstances énumérées doit représenter au minimum 1% des charges brutes du dernier exercice clôturé. En complément à cette réponse, il a été transmis aux membres et par courriel, le règlement des finances et particulièrement l'article 26 dont voici le contenu : *1 Le prélèvement à la réserve conjoncturelle ne peut intervenir qu'en lien avec au moins l'une des circonstances suivantes :* *a) diminution du montant cumulé du produit de l'impôt des personnes physiques (impôt à la source et impôt des travailleurs frontaliers inclus) et des personnes morales ;* *b) diminution des revenus perçus d'autres collectivités ;* *c) augmentation brutale d'un poste de charges ;* *d) financement d'un programme de relance clairement identifié, lors d'une récession économique.* *2 L'incidence financière liée à la réalisation des circonstances énumérées à l'alinéa précédent doit représenter au minimum 1% des charges brutes du dernier exercice clôturé avant consolidation.* *3 Le prélèvement peut être inscrit dans le cadre de la préparation du budget ou comptabilisé lors de la clôture de l'exercice courant. Si le prélèvement est inscrit au budget, les circonstances selon alinéas 1 et 2 ci-dessus doivent être confirmées à la clôture de l'exercice pour qu'il soit comptabilisé.* *4 Il ne peut excéder 50% du montant de la réserve inscrite au bilan, ni dépasser la somme des incidences négatives justifiant le recours à la réserve.* *5 Les prélèvements à la réserve interviennent par le biais du compte de résultats extraordinaire.*
44300.01	Droits de superficie	**Q :** La diminution s'explique-t-elle par le rachat de terrain des propriétaires ? **R :** Il y a effectivement l'impact du rachat. Le budget 2023 a été adapté aux comptes 2021.
3002	***Informatique et téléphonie***	**RE :** Le chef du dicastère, M. Dubois, informe les membres sur l'organisation actuelle du service informatique en mentionnant qu'il est composé de deux personnes. Pour ce service, les responsabilités au niveau de la sécurité augmentent chaque année et malheureusement, nous n'avons pas les compétences tant techniques que de ressources pour pallier ces besoins. Par conséquent, un rapprochement avec le SIEN (service informatique de l'entité neuchâteloise) est envisagé. Pour cela, un rapport sera soumis au

		Conseil général au début de l'année 2024 pour lui demander son aval.

Les investissements budgétaires du dicastère de M. Claude Dubois sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL À DEMANDER		
Exploitation de l'eau		
50310.00	Suite Communal 2020 - piscine (conduite Eternit de 1910)	**Q** : Quel est le tronçon exact qui sera remplacé ? **R :** Il semblerait que le tronçon sera la suite de la route du communal attenant à la piscine. **RE :** En complément à la réponse, M. Dubois transmets différentes informations par courriel soit : - La durée de vie de 80 ans est largement dépassée et le diamètre n'est plus suffisant pour répondre aux nouvelles exigences. - La nouvelle conduite de diamètre de 200 mm, permettra d'augmenter les capacités du réseau en débit incendie. - Nous avons renoncé de savoir qui habitait en 1910 et bénéficiait de cette conduite d'eau. - A noter que le chantier du Communal est prévu pour l'année 2024 et non 2023.
50310.00	Interconnexion des réseaux d'eau potable entre le Locle et les Brenets - Travaux	**Q :** S'agit-il de l'eau potable qui ira du Locle aux Brenets ou inversement ? **R :** Il s'agit du bouclement du réseau d'eau du Locle aux Brenets. En effet, Le Locle possède une bonne réserve d'eau potable**.**
50310.00	Les Brenets - mise en conformité et assainissement du local de traitement UV	**RE :** Un commissaire est surpris par le montant qui sera investi (Fr. 150'000.-) pour un bâtiment ne dépassant pas une surface de 3X3 mètres. De plus, la commune des Brenets avait mis en conformité le traitement UV. **RE :** En complément à la réponse, M. Dubois transmets différentes informations par courriel soit : - Pour le local UV, il s'agit de réaliser des travaux d'entretien du bâtiment soit du gros-œuvre, de la maçonnerie et autre second œuvre, comme de l'étanchéité.

		- Les installations techniques et l'UV sont tout à fait en ordre, il n'y a pas d'interventions prévues sur celles-ci. - Il s'agira également de mettre en conformité le bâtiment, les accès et sécurités afin de respecter les normes SSIGE et SIA, et surtout donner un coup de fraîcheur à ce bâtiment d'importance pour l'approvisionnement en eau !! - Le devis est basé sur une estimation sommaire des coûts selon l'expérience du service des eaux. Il n'y a pas eu de demande d'offres à des entreprises à ce stade, sinon il aurait fallu demander un crédit d'étude.

Plan financier et des tâches 2024-2026 du compte de résultats et du bilan :

Pour ce dernier point de la soirée, les membres de la commission parcourent ce plan financier.

Q : Un membre constate que malgré le résultat déficitaire, le degré d'autofinancement s'améliore pour les années 2024, 2025 et 2026 et souhaite en connaître les raisons ?
R : La principale raison de cette amélioration est la compensation des charges géo-topographiques qui devra être négociée dès 2024 mais déjà intégrée à hauteur de 1.4 million dans le PFT. Cela améliore directement la trésorerie et donc l'autofinancement.

Séance du 8 novembre 2022

Présents :
10 commissaires : Mme S. Hügli, MM. N. Aubert, M. Berly, G. Dubois, S. Reichen, H.-P. Renk (suppléant), Ph. Rouault, R. Vermot, V. Von Allmen et M. Zurbuchen.

Excusés ou membres suppléants non sollicités :
5 commissaires : Mme C. Schaffner (suppléante), MM. V. Bologna, J. Galvani (suppléant), G. Santschi (suppléant).et A. Von Allmen.

2 conseillers communaux : MM. D. de la Reussille et M. Perez.
M. Y.-A. Gerber, chef du service des finances.
M. E. Turkanovic, secrétaire.

La séance est levée à 21h20.

En préambule, le chef du dicastère (DEPES), M. D. de la Reussille informe les membres que le travail budgétaire est identique aux années précédentes et que les EPT de la voirie et de ses services diminuent comparés au budget 2022.

Il complète cette introduction en mentionnant l'évolution du prix du bois pour le service forestier intercommunal. En effet, le prix du bois notamment pour les charpentes fluctue énormément tout comme le bois de chauffage qui a suivi l'évolution des autres énergies avec néanmoins une stagnation dernièrement. De plus, le développement d'un éventuel deuxième chauffage à distance permettrait de vendre plus de bois.

Le dicastère de M. Denis de la Reussille est passé en revue.

Compte	Désignation	Remarque
34	***SYLVICULTURE***	
3401	***Service forestier intercommunal***	
31300.00	Prestations de tiers	**Q :** En comparaison du budget 2022, le charge diminue de 27'000.- francs. Quelle est la raison ? **R :** Cette charge dépend du nombre de coupes annuelles que nous effectuons. Etant donné qu'une partie du débardage lors de coupes de bois est externalisée et que le nombre de coupes défini avec le canton diminue, cette charge diminue également.
42500.00	Vente de bois de service	**Q :** Pour la vente de bois, est-il envisageable d'acquérir les machines nécessaires à la production des pellets et ainsi d'étendre notre offre ?

		R : De manière générale, nous essayons de créer les bonnes conditions pour répondre à la demande du marché. Notre analyse à ce jour conclut à ne pas nous proclamer vendeur de pellets car nous ne sommes pas du métier pour produire la matière finie et ce n'est pas notre rôle. Notre activité et notre production sont sur le terrain et donc avec le but de vendre des produits bruts.
46120.03	Participation Ville de la Chaux-de-Fonds et homes d'enfants	**Q :** Quelle est la raison de la diminution des revenus ? **R :** Suite à la fusion avec Les Brenets, le nombre d'hectares Le Locle-Les Brenets augmente en proportion totale avec La Chaux-de-Fonds. De ce fait, notre part au déficit augmente également et celle de La Chaux-de-Fonds diminue.
49100.07	Prêt de main-d'oeuvre	**Q :** Ce revenu augmente de manière conséquente, quelles sont les raisons ? **R :** Il s'agit de prestations internes que nous fournissons à la voirie notamment durant l'hiver. Par conséquent, l'estimation est très volatile d'une saison hivernale à l'autre.
40	***INSTRUCTION PUBLIQUE***	**Q :** Plusieurs membres de la commission constatent des variations dans le traitement du personnel enseignant des cycles 1, 2 et 3 et demandent des explications. **R :** Le chef du dicastère donne plusieurs informations : - Dans les documents transmis et notamment les commentaires de l'évolution des charges du personnel, il a été évoqué par le service des ressources humaines l'augmentation de 4.5 postes. Ce chiffre n'est pas avéré, en réalité. Il s'agit de remplacements mais pas de nouveaux postes ; - De plus, l'augmentation de la charge s'explique également par des heures complémentaires effectuées pour les enfants venus d'Ukraine qui se montent à 20h par semaine. A ce sujet, 22 enfants venus d'Ukraine sont scolarisés dans le cercle ; - Le cercle scolaire du Locle compte 72 classes pour 1'370 élèves. En moyenne, nous devons avoir 18 élèves pour le cycle 1, 19 élèves pour le cycle 2 et 20 élèves pour le cycle 3. Notre moyenne est de 18.98 élèves par classe pour les trois cycles. Durant cet échange entre les commissaires et le chef de dicastère, M. de la Reussille informe les membres sur d'autres éléments : - La réorganisation avec les co-directeurs suite aux soucis de santé de la directrice. A ce sujet, nous n'avons pas renforcé la direction mais le secrétariat. D'autres adaptations ont été

		nécessaires suite au décès d'une collaboratrice, mais également le congé maternité d'une autre et la réorganisation du poste d'administratrice du cercle.
4002	***Cercle scolaire – cycle 1***	
31300.08	Transport d'élèves par des tiers	**Q :** Cette diminution concerne-elle le transport des élèves des Brenets ? **R :** Effectivement, cela concerne le transport des élèves des Brenets. Le Conseil communal a donc décidé de résilier le contrat avec la société de transport. Pour cela, il a été vérifié dans les bases légales si nous pouvions le faire. Il s'avère que pour le nombre de 6 ou 7 élèves concernés, nous n'avons pas l'obligation de mettre en place un transport scolaire. Dès lors, nous avons prolongé jusqu'à fin juin 2022 la prestation actuelle puis l'avons supprimée. A la suite de cette suppression, nous indemnisons les parents d'élève moyennant une compensation au kilomètre. A titre de comparaison, le coût annuel par élève se montait à 14'000.- francs pour le transport, ce qui était plus cher que l'écolage annuel pour ce même élève.
39100.17	Coûts bâtiments scolaires	**Q :** Le coût des bâtiments augmente. Les raisons sont-elles liées à l'augmentation de l'énergie et ces dépenses sont-elles répercutées sur l'écolage facturé aux communes ? **R :** Effectivement, l'augmentation des coûts de l'énergie explique ces dépenses supplémentaires et cela influencera également à la hausse le prix de l'écolage. **RE :** Le chef du dicastère complète cette discussion en informant les membres, suite à l'introduction des macarons qu'il a été décidé par le Conseil communal de rendre payant l'utilisation des parkings du domaine privé. Par conséquent, nous louons environ 30 places de parking à 60 francs par mois.
39200.05	Loyers Halle de Sports	**Q :** Un membre demande des explications quant à cette nouvelle charge. **R :** Il s'agit du loyer interne de la halle polyvalente. Le coût est réparti en fonction des heures d'utilisation réservées par les principaux locataires soit les trois cycles et le CIFOM.
46120.00	Contributions d'autres communes	**Q :** Quelle est la raison de la diminution des revenus ? **R :** Le service explique le principe de la facturation de l'écolage notamment en mentionnant la diminution du nombre d'élèves externes au Locle. Cette estimation est très difficile à faire en fonction de la démographie ou des arrivées et départs.
46310.00	Subventions cantonales	**Q :** Les subventions diminuent alors que les charges augmentent. Dès lors, ne devraient-elles pas aussi augmenter ?

		R : Ces chiffres nous parviennent du canton et donc pas d'influence directe sur l'estimation. Néanmoins, nous avons la certitude que le pourcentage de leur participation n'a pas changé.
4003	***Cercle scolaire - cycle 2***	
31020.03	Photocopies	**Q :** La charge augmente de 4'000.- francs. Quelle est la raison ? **R :** Nous avons sous-estimé le budget 2022 et avons donc adapté le budget 2023 en fonction des comptes 2021.
31130.00	Matériel informatique	**Q :** En comparaison au budget 2022, la charge augmente de 4'500.- francs. Quelle est la raison ? **R :** Nous terminons de compléter l'équipement des salles informatiques.
50	***VOIRIE***	**RE :** Une discussion s'instaure entre les commissaires et le chef du dicastère sur les difficultés de recrutement notamment pour les métiers spécifiques (exemple maçon). Pour pallier cela, nous essayons de former à l'interne et ainsi faire face du mieux que l'on peut. De plus, nous avons également des difficultés à nous aligner sur la rémunération souhaitée en comparaison du privé. M. Dubois complète que la seule marge du Conseil communal sont les échelons.
5001	***Enlèvement de la neige***	**Q :** Un commissaire constate différentes variations entre le budget 2022 et 2023 et souhaite en connaître les raisons. **R :** L'augmentation s'explique par le fait que la répartition des coûts se fait sur la base du dernier exercice bouclé. Par conséquent, la saison hivernale influence notablement les estimations d'une année à l'autre. Le chef du dicastère assure qu'avec l'addition de l'ensemble des secteurs de la voirie, l'augmentation des charges n'est pas significative. Le responsable des finances complète en informant que l'inflation de 2.2 est intégrée dans de budget et que la retenue de 0.8 figure uniquement dans une seule ligne aux ressources humaines. Par conséquent, aux comptes 2023, cette diminution sera comptabilisée dans chaque service.
46100.01	Dédommagement de la Confédération	**Q :** Quelle est l'explication de la diminution du dédommagement de la Confédération ? **R :** Les dédommagements de la Confédération sont répartis dans plusieurs secteurs de la voirie (voir exemple 5002 pour l'entretien des routes) et il faut voir ce montant dans sa globalité. Il faut néanmoins retenir que la Confédération est plus généreuse que d'autres entités pour ces dédommagements.

5003	***Enlèvement de la neige***	
31010.00	Matériel d'exploitation et fournitures	**Q :** Un membre constate que nous consommons 300 tonnes de sel et demande s'il est envisageable de faire des économies dans ce domaine ? **R :** Certains secteurs ne sont plus salés (exemple Le Crozot). Si l'on diminue drastiquement le salage, les conséquences vont avec. Prenons l'exemple de TranN, les chauffeurs ont l'interdiction de chaîner et leur direction exige aux communes que les tronçons routiers restent « noirs ». En parallèle, nous travaillons avec la voirie pour doser moins au mètre linéaire, c'est notre seule marge.
5008	***Enlèvement des déchets - ménages***	**RE :** Le Grand Conseil n'a pas modifié la loi sur la part d'impôt pour le financement des déchets des ménages, nous ne pouvons donc pas baisser la part de financement par l'impôt à 10%. Cependant, le Conseil communal propose de baisser cette part de 25% à 20% pour obtenir une économie de 69'100.- francs au budget 2023. De plus, avec les mesures de suppression du porte à porte et la baisse du coût d'incinération par Vadec, nous avons surestimé la taxe. Par conséquent, une baisse de celle-ci sera prochainement proposée. Une discussion générale s'instaure sur les incivilités liées aux déchets. Le constat est que des mesures devront être prises et l'installation de caméras est envisagée malgré le fait qu'une surveillance par une entreprise de sécurité existe déjà.

Les investissements budgétaires du dicastère de M. Denis de la Reussille sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL COMMUNAL À DEMANDER		
Voirie		
50600.00	Remplacement d'un véhicule Land Rover TD5	**Q** : De manière générale et pour l'ensemble des remplacements des véhicules communaux, a-t-on envisagé l'acquisition de véhicules hybrides ou électriques ? **R :** Depuis quelques années et lors de chaque achat, nous envisageons dans la mesure du possible cette solution en tenant compte de plusieurs facteurs (prix, utilité et le travail à effectuer avec le véhicule). A titre d'exemple,

		pour le remplacement du camion pour le ramassage des déchets, le prix se monte à 500'000.- francs pour un camion (diesel) et de 1 million de francs pour un camion électrique. Il est plus évident de l'envisager pour les véhicules courants que pour les véhicules spécifiques. Nous prenons la décision de cas en cas lors de chaque acquisition. **Q :** Un autre membre demande si l'acquisition par leasing de véhicules a été envisagée notamment pour éviter de sortir davantage de liquidité ? **R :** Sur la base de calculs effectués, cette solution n'est pas rentable ou envisagée notamment pour les véhicules spécifiques. M. de la Reussille cite en exemple, l'adaptation des véhicules après l'achat (lame pour chasse-neige), ce qui ne serait pas du goût de la société de leasing à la reprise du véhicule.
Piscine-Patinoire		
50400.00	Agrandissement de la zone garage piscine-patinoire (garages préfabriqués)	**Q** : Est-il prévu de stocker la dameuse pour le ski de fond dans ces garages ? **R :** Pour des raisons de mesures d'économies, nous n'envisageons pas de stocker cette dameuse. Le but premier est de répondre à nos besoins car nous sommes un peu à l'étroit. De plus, nous envisageons de collaborer avec le Rock Altitude moyennant une participation financière ou une location. **RE :** Dans la discussion générale, un membre a constaté que le crédit de 150'000.- francs est hors de la compétence du Conseil communal. Par conséquent, ce crédit sera déplacé dans les crédits du Conseil général limités à une année et les documents « PFT et arrêtés » seront adaptés en conséquence.
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL À DEMANDER		
Piscine-Patinoire		
50400.00	Rénovation des vestiaires	**Q** : En quoi constitue la rénovation exactement et tient-elle compte du projet évoqué il y a quelques années pour des vestiaires communs entre la piscine-patinoire et ceux du football ? **R :** Le projet ne tient pas compte du vestiaire commun pour le football et la piscine-patinoire

		même si le projet n'est pas encore mûr et qu'il reste une marge de manœuvre. Pour rappel, cet investissement sera financé par la réserve de préfinancement pour le réaménagement de la zone du Communal.

Le dicastère de M. Miguel Perez est passé en revue.

Compte	Désignation	Remarque
32	***BIBLIOTHEQUES***	
3201	***Bibliothèque de la ville***	
36360.00	Subventions sociétés culturelles	**Q :** Plusieurs membres constatent que la subvention au bibliobus des Brenets figure dans le budget 2023. Doit-on conclure que cette prestation est maintenue ? **R :** Suite à l'offre de bibliobus de 12'000.- francs, le Conseil communal a décidé de résilier le contrat tout en préservant la prestation jusqu'à fin juin 2022. Par conséquent, cette ligne budgétaire n'a pas lieu d'être dans ce budget 2023. Le budget est une autorisation de dépenser et non une obligation. **RE :** Un membre mentionne que ce point sera repris lors de la dernière séance de la commission financière mais également à la séance d'adoption du budget 2023 au Conseil général.

Les investissements budgétaires du dicastère de M. Miguel Perez sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL LIMITÉ À UNE ANNÉE		
Moulins souterrains		
50400.00	Réfection mur	**Q** : Où est- situé ce mur ? **R :** Il s'agit du mur de soutènement situé à l'Ouest (à l'arrière du bâtiment principal). Suite à un éboulement, la réfection de ce mur devient urgente. Pour rappel, cet investissement avait été initialement prévu au budget 2021, mais les travaux n'ont pas pu être réalisés en 2022.

Séance du 10 novembre 2022

Présents :
10 commissaires : Mme C. Schaffner (suppléante), MM. V. Bologna, M. Berly, G. Dubois, J. Galvani (suppléant), S. Reichen, H.-P. Renk (suppléant), Ph. Rouault, A. Von Allmen et V. Von Allmen.

Excusés ou membres suppléants non sollicités :
5 commissaires : Mme S. Hügli, MM. N. Aubert, G. Santschi (suppléant), R. Vermot et M. Zurbuchen.

2 conseillers communaux : Mme S. Favre-Bulle et M. C. Dupraz.
M. Y.-A. Gerber, chef du service des finances.
M. E. Turkanovic, secrétaire.

La séance est levée à 21h05.

Le dicastère de Mme Sarah Favre-Bulle est passé en revue.

Introduction :

Avant de débuter la lecture détaillée du dicastère de Mme S. Favre-Bulle, le président de la commission demande à la cheffe de dicastère si elle souhaite s'exprimer.

En réponse à cette demande, la cheffe du dicastère, Mme Sarah Favre-Bulle, souhaite effectivement s'exprimer sur différents points. Pour cela, elle fera défiler une présentation PowerPoint pour évoquer ces éléments.

Comme vous le savez, la construction d'un bâtiment est en cours, celui-ci accueillera des appartements protégés et les enfants du pré-et parascolaire des Brenets. Par conséquent, dès août 2023, ce déménagement engendrera des coûts supplémentaires de locations.

Il avait été demandé par les commissaires si les prestations du service de la jeunesse (CLAAP) seront étendues aux Brenets.

Le service de la jeunesse mettra en place cette prestation en collaboration avec le pré-et parascolaire pour une cohésion intergénérationnelle avec les enfants et les personnes âgées.

Pour cela, la création d'un nouveau poste de travail sera nécessaire et un rapport au Conseil général sera soumis.

Compte	Désignation	Remarque
41	***INSTITUTIONS PARASCOLAIRES***	
4101	***Clinique dentaire scolaire***	
30100.00	Traitement du personnel	**Q :** Quelles sont les raisons de la diminution des traitements du personnel et des apprentis à la clinique dentaire scolaire ? **R :** La dentiste a diminué son taux d'activité de 10% après sa maternité. Concernant les apprentis, nous n'avons plus qu'une apprentie en 3ème année en 2023 et qui terminera en août.
30100.04	Traitement des apprentis	
4104	***Service de la jeunesse***	
36360.03	Subventions sociétés diverses	**Q :** Un commissaire constate tant l'augmentation de subventions accordées pour les projets « Alterconnexion et Haut Boulot » que celles que nous recevons de la Confédération, ainsi que du canton et demande des explications sur ces projets. **R :** Le projet Alterconnexion est destiné aux jeunes entre 16 et 30 ans en situation de rupture sociale et professionnelle, le projet Alterconnexion a pour objectif la création et le maintien de liens entre des mentors (adultes de référence recrutés pour leur situation privilégiée auprès de la jeunesse et leurs possibilités de créer le contact) et des jeunes rencontrant des difficultés d'intégration. Pour cela, nous obtenons des subventions cantonales mais également d'autres communes (exemple service de la jeunesse de La Chaux-de-Fonds). Nous collaborons également avec la Fondation Carrefour et Job Service. Pour le projet Haut Boulot, dont l'objectif du projet présenté ci-après est de favoriser, pour les jeunes entre 13 et 17 ans des Montagnes neuchâteloises, leur accès à une première expérience professionnelle, afin de leur permettre
46300.00	Subventions fédérales	
46310.00	Subventions cantonales	

		d'acquérir de nouvelles compétences, de se familiariser avec le monde professionnel et de renforcer leur autonomie financière. Il vise pour ce faire à créer un cadre facilitateur et des outils adaptés. Comme nous l'avons mentionné, l'apprentissage en contexte est le plus adapté pour que les questions que les jeunes se posent trouvent des réponses concrètes. La responsable du service de la jeunesse travaille sur ce projet depuis 2 ans et demi arrive à bout touchant notamment avec l'obtention d'une subvention de l'OFAS de 380'000.- francs sur 4 ans. Pour ce projet, un rapport au Conseil général sera soumis.
4106	***Structures communales (préscolaire)***	
30100.00	Traitement du personnel	**Q :** Un commissaire constate des fluctuations tant à la baisse du traitement du personnel qu'à la hausse. Le même effet est visible dans la facturation dans les différentes structures communales. Pour cela, il cite quelques exemples et souhaite en connaître les raisons ? **R :** Les estimations du budget 2023 sont faites sur la base d'une extrapolation des quatre premiers mois d'une année civile. Par conséquent, la variation du nombre d'enfants influence la facturation mais également le traitement du personnel en augmentant ponctuellement des taux d'activité.
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	**Q :** Le traitement du personnel d'entretien augmente de 9'900.- francs en comparaison du budget 2022. Quelle est la raison ? **R :** En 2017, il avait été évoqué la fermeture de cette crèche de l'Etoile, ce qui n'avait pas été fait. Le personnel s'était engagé à diminuer les coûts en entretenant les locaux lui-mêmes. Il s'est avéré par la suite que ce procédé n'est pas autorisé par le canton et par conséquent, le pool de conciergerie a augmenté son taux d'activité.
60	***CONTROLE DES HABITANTS ET SECURITE***	
6005	***Sécurité publique - police***	**Q :** En l'absence d'un collègue commissaire, un membre questionne la cheffe du dicastère sur les bordiers autorisés. En effet, il souhaite savoir si l'horaire actuel pourrait être étendu (avec une interdiction complète) car il est constaté qu'avec les horaires flexibles dans les entreprises cela engendre plus de trafic hors des heures actuellement définies ? **R :** Une interdiction complète n'est pas du tout envisageable. Concernant la fréquentation, nous vérifions chaque année en collaboration avec La Ville de la Chaux-de-Fonds et Les Planchettes car nous devons nous

		coordonner pour savoir si des adaptations sont nécessaires. **Q :** Avec la mise en place du plan de stationnement, il avait été évoqué l'externalisation à une société privée de la remise des avis de poursuite par le service du domaine public, qu'en est-il ? **R :** Effectivement, avec la mise en place du plan de stationnement, le service a été réorganisé et pour le moment, nous n'envisageons pas l'externalisation de cette prestation.
42700.00	Part sur amendes	**Q :** La part sur les amendes n'a-t-elle pas été sous-évaluée avec la mise en place du plan de stationnement. **R :** Oui effectivement, sur la base des chiffres en notre possession, notre part devrait augmenter en 2023.

Les investissements budgétaires du dicastère de Mme Sarah Favre-Bulle sont passés en revue.

Les commissaires n'ont pas de questions liées aux investissements de ce dicastère.

Le dicastère de M. Cédric Dupraz est passé en revue.

Compte	Désignation	Remarque
10	***AUTORITES***	
1002	***Conseil communal***	
30000.00	Traitement du Conseil communal	**Q :** Quelle est la raison de la diminution du traitement du Conseil communal de plus de 84'000.- francs ? **R :** Comme évoqué dans la première séance de commission et la présentation du responsable des ressources humaines, il s'agit de la fin de l'indemnité du membre du Conseil communal parti en retraite.
31	***MUSEES ET TOURISME***	
3100	***Secrétariat de la culture et du tourisme***	
31300.00	Prestations de tiers	**RE :** Ce compte était destiné à financer l'offre touristique Croisitour, avant l'ouverture de l'office touristique à l'Hôtel-de-Ville. Le budget sera utilisé en 2023 notamment pour Swissminiature ou d'autres projets comme cette année pour l'aménagement du parking au camping des Brenets.
36360.01	Subventions sociétés et événements musicaux	**Q :** Le budget des subventions aux sociétés et événements musicaux augmente de 10'000.- francs, quelle est la raison ? **R :** Il s'agit des prestations électriques offertes lors de manifestions de la St-Nicolas, du Quartier Neuf et de la foire d'automne.
40	***INSTRUCTION PUBLIQUE***	
4050	***Collège Daniel-Jeanrichard 9***	
31200.00	Chauffage	**Q :** De manière générale et pour l'ensemble des bâtiments du patrimoine administratif, un commissaire constate une augmentation des budgets pour le chauffage. Après une analyse, il remarque que les augmentations d'un immeuble à l'autre ne sont pas linéaires et souhaite en connaître les raisons ? **R :** Le chef du dicastère donne plusieurs informations à ce sujet, notamment : - Le budget est calculé sur une moyenne des trois dernières années ; - En début d'année 2022, nous avons connu une première hausse des énergies non prévue au budget 2022 ;

		- En cette fin d'année et comme vous le savez probablement, l'électricité augmentera de 52% dès 2023 et d'environ 60% par le gaz. Concernant les variations d'un immeuble à l'autre, il faut savoir que tous ne sont pas à la même énergie car nous avons des chauffages à gaz, au CAD, au mazout et donc l'évolution du prix est adaptée à l'énergie en question. **RE :** La discussion se poursuit entre les commissaires et le chef de dicastère sur les mesures prises, notamment la baisse de la température dans les locaux. A ce sujet, il précise qu'en baissant de 1 degré, nous économisons 6.8% d'énergie. Il évoque aussi que des mesures ont été prises et que le personnel a été informé sur le comportement à adopter. Finalement, la discussion se poursuit sur le photovoltaïque, les commandes regroupées de mazout ou encore sur la part en pourcent de notre dépendance au chauffage à mazout, CAD ou gaz. A ce sujet, les sources d'énergie par nombre d'unité sont les suivantes : 44% gaz, 23% par le chauffage à distance, 18% au mazout et 15% pompes à chaleur ou non chauffées.
52	***STATION EPURATION***	
5200	***Exploitations de la Step***	
31110.00	Mobilier, machines et outils	**Q** : L'augmentation du budget de 40'900.- francs est constatée par un commissaire. Il demande des explications et notamment si le remplacement des trois pompes de relevage Mono est nécessaire ? **R :** En raison du délai d'attente actuel (env. 6 mois) et de la durée de vie des pompes (1,5 à 2 ans), un stock de pompes est nécessaire. **Q :** Ce matériel, sera-t-il utilisable pour la nouvelle STEP ? **R :** Oui, celui-ci sera réutilisable et donc, ce n'est pas une dépense inutile.
31200.02	Eau	**Q :** Pour quelle raison le budget augmente de 10'900.- francs ? **R :** Nous avons simplement adapté le budget 2023 aux comptes 2021.
56	***IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER***	
5603	***Complexe Les Rives du Doubs***	
34304.00	Entretien des immeubles, gros oeuvre	**Q :** Pourquoi l'entretien de l'immeuble, gros œuvre diminue de 40'000.- francs au budget 2023 ? **R :** L'entretien courant est maintenu. Néanmoins, la remise à niveau du bien, après les interventions de 2021

		et 2022, et les investissements (exemple changement piano de cuisine) de gros œuvres a été effectués.
57	***TERRAINS DE SPORTS***	
5706	***Halle polyvalente***	
42500.09	Vente d'énergies	**Q :** En 2021, nous avons vendu 2'389.- francs d'énergie des panneaux photovoltaïques de la halle. De ce fait, pourquoi n'a-t-on rien budgété en 2023 ? **R :** Le remboursement par Viteos SA a été fait deux ans après la mise en exploitation. Viteos procède désormais de la même façon que la Goule et ce pour l'ensemble des installations, telles que sur la Halle polyvalente ou le garage des travaux publics (par le passé, un remboursement était effectué sur demande). La Société déduit les montants de rachat de la facture. Le but de cette installation est avant tout l'autoconsommation et pas la vente, même si le prix de rachat des KW/h sera augmenté.
5708	***Halle de sport - Champs-Nauger***	**Q :** Cette halle possède des panneaux photovoltaïques et un commissaire constate qu'aucune entrée pour des ventes d'énergie à la Goule ne figure dans le budget 2023. **R :** La Goule déduit directement de la facture d'électricité le rachat du kWh.
59	***LOCAUX UTILITE PUBLIQUE***	
5901	***Centre d'accueil (les Calame 5)***	**Q** : Un membre demande qu'en est-il de l'évolution pour cet immeuble. **R :** Ce bâtiment est actuellement en rénovation. Comme vous le savez, l'OFROU louera ce dernier durant les travaux de la H20. L'investissement que nous avons effectué sera répercuté sur la location. Si cet office fédéral devait quitter les lieux avant son échéance, nous serons indemnisés pour compenser cet investissement.
5904	***Edicules publics***	
31200.00	Chauffage	**Q :** Pour le chauffage de l'édicule public aux Brenets à la Grand'Rue 5-7, un commissaire a constaté qu'aucun montant n'a été budgété. Nous pouvons en conclure que cet édicule a été fermé. **R :** Effectivement, l'entreprise propriétaire des lieux n'a plus souhaité louer les locaux à la commune et par conséquent, les charges inhérentes à ces locaux ne sont plus budgétées. De manière générale, le chauffage des Brenets n'est plus en fonction et les autres sont soit fermés durant la période hivernale, soit chauffés par pompes à chaleur.

Les investissements budgétaires du dicastère de M. Cédric Dupraz sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL COMMUNAL À DEMANDER		
Chancellerie		
50600.00	GED	**Q :** Cet investissement est estimé à 80'000.- francs. Ce montant est-il le prix pour un seul service ou pour l'ensemble de l'administration ? **R :** La GED (gestion électronique des documents) sera dans un premier temps testée dans un seul service puis étendue aux autres. **RE :** Le responsable des finances complète cette réponse en indiquant que ce projet ne se limite pas uniquement à la GED mais qu'au préalable, il a fallu mettre en place un plan de classement.
STEP		
50100.00	Maintenance STEP Les Brenets	**Q :** Ces investissements de 10'000.- francs chacun en 2023 et 2024 sont-ils nécessaires alors qu'un projet de remplacement de la STEP des Brenets est prévu au budget 2024 des crédits d'engagement du Conseil général à demander ? **R :** Actuellement, nous sommes à l'étude de faisabilité et le futur projet s'étendra en 2025 et 2026. Par conséquent, l'entretien de l'exploitation actuelle reste nécessaire durant ce laps de temps.
Urbanisme		
50600.00	Remplacement du véhicule de l'urbanisme	**Q :** Quelle est l'utilité de ce véhicule et opterez-vous pour un moteur hybride ou électrique ? **R :** Le véhicule actuel est l'une des premières versions hybrides light. Il est conjointement utilisé par plusieurs services. Ce dernier a 12 ans, a été grêlé et avons touché l'assurance. Il tombe en panne régulièrement et de ce fait, son remplacement devient urgent. Les véhicules thermiques ou hybrides sont systématiquement remplacés par des véhicules électriques.
Urbanisme (patrimoine financier)		

50100.00	Parking Bournot	**Q :** Un commissaire souhaite connaître davantage de détails sur le projet et demande plus de précisions. **R :** Ce projet est à l'étude et nous attendons de voir l'évolution du plan de stationnement. Le but est la création d'un parking en ouvrage qui permet une augmentation de l'offre en stationnement et une compensation des places qui vont disparaître sur le domaine public.
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL À DEMANDER		
Urbanisme		
50100.00	Réaménagement de l'esplanade de la gare et de la partie est de la rue de la Gare	**Q :** Un commissaire constate que le projet de réaménagement de l'esplanade de la gare est repoussé de 2 ans. Les raisons sont-elles liées au projet de la nouvelle STEP et la construction du parking à Bournot ? **R :** Pour démarrer ce projet, dans un premier temps, les CFF doivent procéder à la requalification du site. Il s'avère que selon les premiers éléments, l'Etat de Neuchâtel avait fait opposition. Après plusieurs séances entre les CFF, l'Etat et nous, l'opposition de l'Etat sera levée car une solution a été trouvée. La principale divergence entre les CFF et l'Etat portait sur l'aménagement du quai 2. En effet, à la suite de la suppression de la ligne ferroviaire des Brenets, les CFF ont séparé la réhabilitation du quai 1, qui accueillera l'ensemble du trafic de trains suisses, et celle du quai 2, qui n'accueillera plus de trains helvétiques avant ceux de la ligne directe dans une quinzaine d'années.

<u>Autres questions des commissaires :</u>

Q : Une annonce a été faite dans la presse par le canton de Neuchâtel visant à augmenter le nombre de personnes subsidiées notamment en mentionnant que l'aide permettra d'augmenter le taux de personnes de 18 à 22%. Le montant alloué à la réduction individuelle des primes dans le canton devrait ainsi s'élever l'an prochain à 142 millions de francs, a indiqué l'exécutif cantonal. Le financement est assuré par la Confédération pour 61 millions de francs. Le montant restant de 81 millions est financé à 60% par le canton et 40% par les communes.

Dès lors, cette hausse, a-t-elle été prévue dans notre budget 2023 ?

R : Le responsable des finances, M. Gerber, prend quelques minutes pour consulter les documents remis par le service de l'action sociale de l'Etat pour le budget 2023.

Il s'avère que le montant budgété total s'élève à 87.6 millions de francs et que la part des communes (40%) est de 35 millions de francs.
Par conséquent, nous pouvons constater que ce montant est supérieur à celui annoncé dans la presse.

Q : Un membre demande s'il est envisageable d'étendre le NoctamRun à la commune des Brenets ?

Rappel : Le NoctamRun prend en charge le retour des noctambules à destination des trois villes du canton (Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds-Le Locle) et le prix de la course est de 7 francs.

R : Le chef du dicastère explique dans le détail le financement de cette prestation et notamment la problématique d'une intégration à Onde Verte. Le principal élément à retenir est le taux de couverture des coûts qui est relativement faible, à savoir 25%. Si ce taux était inférieur, alors il serait difficile de prétendre à cette prestation. L'intégration des Brenets remettrait en cause l'existence même de cette ligne. Au Val-de-Travers, il y a une offre bénévole le Somnanbus. Des taxis sont également à disposition.

Séance du 17 novembre 2022

Présents :
10 commissaires : MM. N. Aubert, M. Berly, G. Dubois, S. Reichen, Ph. Rouault, R. Vermot, A. Von Allmen, V. Von Allmen, M. Zurbuchen et H-P.Renk (suppléant).

Excusés ou membres suppléants non sollicités :
5 commissaires: Mme S. Hügli, M. V.Bologna, Mme C. Schaffner (suppléante), MM. J. Galvani (suppléant), et G. Santschi (suppléant).

La séance est levée à 20h48

Position de la Commission financière sur le budget 2023.

La commission reconnait les efforts que le Conseil communal a fait pour réaliser ce budget dans cette période encore perturbée par le COVID et en pleine crise énergétique en lien avec l'invasion de l'Ukraine.
La maitrise des charges est bonne, mais le déficit structurel ne change pas, et la Commission financière souhaiterait des changements conséquents pour le budget 2024. La Commission financière poursuivra son travail, et s'engage à faire des propositions pour 2024 comme elle l'a déjà fait cette année.

La Commission financière est inquiète de voir la dette augmenter et la fortune diminuer.

La Commission financière regrette par contre que certains montants n'aient pas été supprimés dans le budget alors qu'il avait été annoncé qu'ils n'y figureraient pas.

La Commission financière attend avec impatience de découvrir le plan de mesures pour attirer de nouveaux habitants dans notre commune.

Vote

Le budget est accepté par 5 oui, 0 non et 5 abstentions. Le plan financier a été accepté à l'unanimité.

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE
Le président, Le rapporteur,
Stéphane Reichen Vivian Bologna